



**PRÉFET  
DES BOUCHES-  
DU-RHÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



u 515  
**Direction départementale  
des Territoires et de la Mer  
des Bouches-du-Rhône**

**Service Mer, Eau et Environnement  
Pôle Milieux Aquatiques**

Affaire suivie par : Laurent Grandjacquet & Stéphanie Brenier

Courriel : [ddtm-environnement-secheresse@bouches-du-rhone.gouv.fr](mailto:ddtm-environnement-secheresse@bouches-du-rhone.gouv.fr)

Vos réf : courrier GC/MS/2023.237

Marseille, le **3 MAI 2023**

Monsieur le Maire,

Par courrier en date du 6 avril 2023, vous avez bien voulu m'alerter sur la situation de votre commune au regard des secteurs hydrographiques de gestion de la sécheresse dans le département. Votre commune a en effet une faible portion de son territoire incluse dans le secteur hydrographique de l'Huveaune aval, actuellement en situation de crise sécheresse depuis le 20 mars dernier.

L'annexe 1 de l'arrêté cadre départemental de gestion de la sécheresse en date du 19 mai 2022 précise le périmètre des secteurs hydrographiques et le traitement des communes concernées par plusieurs portions de bassin versant. Cette annexe mentionne que votre commune est concernée par le secteur de l'Huveaune aval et de l'Arc amont.

M  
Toutefois, compte tenu de la proportion de votre commune dépendant de la partie amont du bassin versant de l'Arc, il est précisé dans cette annexe que la gestion de la sécheresse sur l'ensemble de votre commune est gérée en fonction de la situation de l'Arc amont.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet  
La Secrétaire Générale Adjointe

**Anne LAYBOURNE**

**Monsieur Georges CRISTIANI  
Maire de Mimet  
Hôtel de Ville  
13105 MIMET**